

Entretien des collections du patrimoine

RNCP5638 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	MC5 — Mention complémentaire
Code(s) NSF	342
Formacode(s)	14215
Code(s) ROME	B1806
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine est un agent technique qui participe, seul ou en équipe et sous l'autorité et le contrôle d'un responsable, à la préservation des collections patrimoniales, à leur conditionnement, leur présentation, la prévention de leurs altérations et, strictement encadré par un restaurateur, à leur restauration. Ces collections patrimoniales peuvent être des fonds de bibliothèques et d'archives, des collections textiles et de costumes, des collections archéologiques, ethnographiques, d'objets d'art et de mobilier, des collections d'histoire naturelle ou enfin des collections de peinture et de sculpture.

Les tâches du titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine consistent, selon les cas et après s'être informé auprès des responsables des travaux à effectuer, à :

- évaluer l'état sanitaire d'un local et de son mobilier, ainsi que l'état des fonds et des collections ;
- définir les besoins humains et matériels nécessaires à l'intervention voulue ; préparer une commande de matériel et évaluer son coût ; prévoir l'enchaînement des opérations ; réunir les matériels, outils et équipements de protection individuelle ; organiser l'espace de travail et de rangement ;
- mettre en oeuvre les opérations de prévention et de préservation ; collaborer à la présentation des collections ; participer à la mise en place et à la réalisation d'un plan d'urgence en cas de sinistre ; contrôler les résultats ; assister le restaurateur dans les tâches mineures de restauration ;
- justifier et argumenter les interventions ; établir une communication efficace avec l'ensemble des intervenants et, le cas échéant, avec le public ; se tenir informé des évolutions technologiques.

Pour mener à bien ses tâches, le titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine fait appel à des savoirs acquis au cours de sa formation, qui portent sur les principes et institutions de la préservation du patrimoine, la sensibilisation à la dimension artistique des collections, la nature des collections et la technologie des matériaux, les sciences appliquées, les techniques professionnelles et la communication professionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine est un agent technique qui participe, seul ou en équipe et sous l'autorité et le contrôle d'un responsable, à la préservation des collections patrimoniales, à leur conditionnement, leur présentation, la prévention de leurs altérations et, strictement encadré par un restaurateur, à leur restauration. Ces collections patrimoniales peuvent être des fonds de bibliothèques et d'archives, des

collections textiles et de costumes, des collections archéologiques, ethnographiques, d'objets d'art et de mobilier, des collections d'histoire naturelle ou enfin des collections de peinture et de sculpture.

Les tâches du titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine consistent, selon les cas et après s'être informé auprès des responsables des travaux à effectuer, à :

- évaluer l'état sanitaire d'un local et de son mobilier, ainsi que l'état des fonds et des collections ;
- définir les besoins humains et matériels nécessaires à l'intervention voulue ; préparer une commande de matériel et évaluer son coût ; prévoir l'enchaînement des opérations ; réunir les matériels, outils et équipements de protection individuelle ; organiser l'espace de travail et de rangement ;
- mettre en oeuvre les opérations de prévention et de préservation ; collaborer à la présentation des collections ; participer à la mise en place et à la réalisation d'un plan d'urgence en cas de sinistre ; contrôler les résultats ; assister le restaurateur dans les tâches mineures de restauration ;
- justifier et argumenter les interventions ; établir une communication efficace avec l'ensemble des intervenants et, le cas échéant, avec le public ; se tenir informé des évolutions technologiques.

Pour mener à bien ses tâches, le titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine fait appel à des savoirs acquis au cours de sa formation, qui portent sur les principes et institutions de la préservation du patrimoine, la sensibilisation à la dimension artistique des collections, la nature des collections et la technologie des matériaux, les sciences appliquées, les techniques professionnelles et la communication professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine peut exercer son activité dans une association, une fondation ou une entreprise privée, mais l'exerce le plus souvent au sein de services ou d'organismes publics relevant de l'État ou des collectivités territoriales tels que : - bibliothèques

- archives
- musées
- monuments historiques
- dépôts de fouilles
- services archéologiques

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans le cadre de son parcours professionnel et des compétences qu'il aura acquises, le titulaire de la mention complémentaire Entretien des collections du patrimoine pourra accéder à des fonctions de niveau supérieur d'encadrement et/ou de formation.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Inadéquation géographique, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	F1X30 — Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	465
Jugés difficiles à recruter	66 %
Emplois saisonniers	4 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un inspecteur et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage

- de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 412 €
Prise en charge	Branches concernées
7 412 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2023
Date de dernière délivrance possible	31/08/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37314

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5638/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	22 616 €

Coût moyen par dossier	7 539 €
Durée moyenne	934 h
Période	07/2022 – 07/2023
France compétences	50 %
Reste à charge titulaire	27 %
France Travail	22 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.